

CCW/CNAC : Club des conseillers en prévention

11 septembre 2008 - réunion de lancement

Genèse du projet

Nathalie Bergeret (CCW) resitue la genèse du projet suscité par M. Bourge (Thomas et Piron) qui avait constaté la constitution de ce type de club au sein d'autres organisations. Il en a fait part à la CCW, celle-ci a contacté le CNAC qui s'est montré très enthousiaste quant au projet qui a ainsi pu se concrétiser.

Le club sera ce que ses membres en feront, mais le but est l'échange d'expériences, l'information, et la formation.

Christian Helas (CNAC) insiste sur le fait qu'un bon échange d'informations implique de trouver les partenaires adéquats pour communiquer des messages utiles au secteur de la construction. Des notes techniques sont actuellement rédigées par le CNAC et peuvent être expliquées à des publics plus larges, de manière concrète et adaptée.

Plusieurs thèmes peuvent être abordés comme par exemple : les risques liés à la poussière de quartz (silice), le rôle du conseiller en prévention dans les déclarations d'accidents de travail, la législation sur les échafaudages et sa mise en œuvre sur le terrain, etc...

Le nom du club

Le club qui se crée doit se trouver un nom afin d'afficher son existence et son identité (comme c'est le cas en Flandre). Il est demandé aux participants d'y réfléchir et de revenir avec des propositions lors de la prochaine réunion.

Le fonctionnement du club

Chaque conseiller, chaque entreprise disposent de savoir-faire spécifiques, de bons exemples qui pourraient être communiqués et reproduits de manière adaptée par les collègues. Une « banque de données » pourrait ainsi voir le jour. Le club étant aussi un lieu d'échanges, les questions peuvent être posées via un forum ou une adresse mail par les conseillers. Cette question sera transmise à un(e) spécialiste en la matière puis rediffusée aux membres (+ intégration dans la banque de données).

La fréquence des réunions

Pour plus de confort et de convivialité, les réunions se dérouleront dans un local mieux adapté au nombre. Le centre IFAPME (FORMATTOIT) des Isnes (Gembloux) pourrait faire l'affaire : lieu central et facile d'accès.

Sujets à mettre à l'ordre du jour

La confédération, organisme de lobby, peut soumettre au club des conseillers en prévention les projets de législation en la matière, avant qu'ils ne soient adoptés et encore discutables dans les Cabinets. Si nous traçons des lignes conductrices, il est possible de monter les dossiers ensemble et de les faire remonter auprès des personnes adéquates.

Pour les sujets à mettre à l'ordre du jour : créer une liste assez rapidement et des partenaires susceptibles de fournir des informations à ce sujet. Les thèmes traités devraient rester assez généraux. Les réunions doivent être pratiques et axées sur l'échange d'expérience.

Thèmes retenus :

- Les relations avec les coordinateurs de sécurité (tout ne se trouve pas dans la loi). Echange d'expériences + à une personne maîtrisant la législation pour bien stipuler ce qui est permis ou ne l'est pas.
- La coordination : où chercher et trouver la réglementation ? Comment l'appliquer ? (ex : créer sur les sites des petites FAQ avec mots clefs pour retrouver les éléments - réponses thématiques).
- Le téflon sur des bonbonnes - comment utiliser ? Lieu d'échanges : donc relayer la question aux personnes compétentes et rediffusion au groupe.
- Niveau coordination de chantier - stade soumission : comment chiffrer la sécurité ? En cas d'exclusion du marché pour non respect de choses illégales, la confédération peut intervenir. Les moyens d'intervention existent mais il faut que l'information remonte.
- Retours d'expériences concernant les centres de formation. Beaucoup de centres de formation se disent agréés mais ils ne le sont que par le système de la RW (chèques). Le fonds de formation se fixe sur les formations « ouvriers ». Quid ? Comment choisir le bon centre qui offrira la formation attendue ? Sur base de quels critères ?
- Evoquer les « commerçants » de la sécurité - Valider les formations, avoir un droit de regard là-dessus.
- Accueil des nouveaux travailleurs - système EUROVIA (le travailleur ne peut commencer sur chantier si test pas réussi à 32/40). Un conseiller en prévention corrige les erreurs.
- Problème du forfait minimum - fonctionnement des services externes : qui contrôle ? qui fait quoi ? Mission minimale du service externe. Faire passer le message vers les pouvoirs publics + retour des pouvoirs publics.
- Avis concernant les installations électriques de chantier : difficultés récurrentes + mise à la terre des groupes électrogènes.
- Ce que l'on est en droit d'exiger d'un coordinateur sécurité (certains ne mettent rien dans les rapports, ne sont pas suffisamment explicites, ont leurs domaines de prédilection, ...). Les entreprises sont de différentes régions : mettre en commun les petits dadas de responsables régionaux.
- SEPP

Centralisation des demandes sur adresse mail →

Prochaine réunion :

- Coordinateur sécurité (trouver un spécialiste de la coordination et un inspecteur du travail).

⇒ Christian Hélas propose de contacter Denis Mislinski du SPF et Vincent Meulemeester de Bibco

- Questions à poser : pouvez-vous nous définir votre mission, parlez-nous des documents que vous utilisez et exigez + exemples de cas concrets.
- Idées de questions pour la deuxième partie de la réunion :

Pour les réunions suivantes

- Périodicité : bimestrielle (5 ou 6 par an) - Février - avril - juin - septembre - novembre.
- Prochaine réunion : le jeudi 20 novembre 2008 et ensuite chaque le 1er jeudi du mois et cela tout les deux mois.
- Année 2009
 - Le jeudi 5 février
 - Le Jeudi 2 avril
 - Le jeudi 4 juin
 - Le jeudi 3 septembre
 - Le jeudi 5 novembre
- Lieu : / Centre des Isnes (IFAPME) - de 14h00 à 16h30 (66 rue Saucin - 5032 Gembloux)

A REALISER POUR LA PROCHAINE REUNION

- Mise en place de la banque de données (CCW + CNAC)
- Créer rubrique FAQ sur le site CCW dans un nouvel onglet « Prévention » (CCW + CNAC)
- Trouver et octroyer un nom au club (PARTICIPANTS)
- Voir au sein de la CCW se qui pourrait être présenté comme action de lobby (interroger les conseillers) - CCW
- Créer une petite charte d'engagement (CCW + CNAC)
- Faire remonter les premières infos, suggestions, questions, expériences via [adresse_courriel] : (PARTICIPANTS)

From:

<https://www.bet.didierlanotte.be/> - CoPreCom

Permanent link:

https://www.bet.didierlanotte.be/projets/club_prevention/cnac

Last update: **19/04/2019 15:11**

